

Pôle des élèves et des  
établissements

Bureau des élèves

Référence  
2016  
Dossier suivi par  
E. DEMOGUE  
Téléphone  
04 90 27 76 35  
Fax  
04 90 27 76 79  
Mél.  
edwina.demogue  
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :  
8h30 – 12h  
13h30 – 16h30

Accès personnes à  
mobilité réduite :  
26 rue Notre Dame  
des 7 douleurs

Avignon, le 24 février 2016

Le directeur académique  
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs  
les chefs d'établissement  
Collèges et Lycées publics et privés  
Lycées agricoles

Madame Laure SULTANA, professeur des  
écoles, responsable local de l'enseignement  
du centre pénitentiaire  
du PONTET

Madame la directrice  
STEMO d'AVIGNON  
- pour information

**Objet** : Concours National de la Résistance et de la Déportation - session 2016

**Réf** : ma circulaire du 17 novembre 2015

Faisant suite à la circulaire susvisée, j'ai l'honneur de vous faire savoir que les sujets du concours cité en objet pourront être retirés à partir du

**lundi 21 mars 2016**

(Bureau des élèves 3ème étage porte 310)

Vous voudrez bien trouver ci-après détaillées les modalités de transmission des travaux réalisés par les élèves. (cf annexe technique)

Je tiens à rappeler que le Concours de la Résistance constitue un instrument de formation civique irremplaçable et vous encourage vivement à susciter la participation la plus large possible au devoir de mémoire.

**Signé par**

**Dominique BECK**

**PJ : annexe technique  
5 bordereaux**



## **CONCOURS NATIONAL DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION** **SESSION 2016**

### **ANNEXE TECHNIQUE**

#### **I / Instructions générales**

Il conviendra de respecter impérativement la procédure suivante :

- tous les devoirs devront porter le cachet de l'établissement,
- les bordereaux récapitulatifs joints seront complétés en fonction du niveau et du type de réalisation et préciseront le nom du professeur responsable.

#### **II / Devoirs en temps limité**

En aucun cas, les sujets académiques ne sauraient être diffusés avant la date de l'épreuve, soit **le vendredi 25 mars 2016** .

Les temps de composition devront être respectés et les bordereaux récapitulatifs distincts suivant la nature de l'épreuve choisie par l'élève (composition ou étude de documents) complétés des coordonnées des élèves et de leur numéro d'anonymat.

Afin de faciliter le travail du jury de correction, les professeurs procéderont, après lecture des devoirs, à un pré- classement de l'ensemble des copies de leurs élèves. Ils porteront sur celles-ci un numéro d'ordre à l'encre rouge dans le coin supérieur droit. Ce pré-classement conditionnera la correction des copies par les membres du jury.

L'ensemble des travaux devra m'être adressé **au plus tard le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2016**, délai de rigueur.

Je vous précise à ce propos que seuls seront examinés les travaux recensés sur les bordereaux.









